



Arnaque : IKEA ne me rembourse pas

Par **Fieufette01**, le **20/07/2014** à **19:08**

Bonjour

J'ai effectué chez IKEA vente à distance en mai des achats pour plus de 500€, payés en carte cadeau.

Ils m'ont été livrés en trois colis fin mai dont deux étaient complètement explosés et que j'ai immédiatement refusés. J'ai tout de suite prévenu le service après-vente qui m'a demandé si je souhaitais un remboursement ou une réexpédition. J'ai opté pour le remboursement. Le 11 juin le SAV m'a recontactée pour me dire que le remboursement serait bien effectué sous 30 jours soit au plus tard le 11 juillet comme le prévoit les CGV. Depuis, plus de nouvelle. Je les ai recontacté le 15 juillet et ils m'ont dit qu'ils avaient oublié et que cela serait fait cette semaine le 18 juillet au plus tard.

Je constate néanmoins que je n'ai toujours pas été remboursée de la somme de 461€ qui m'est due. J'ai envoyé une mise en demeure par LAR.

Quelles sont mes autres alternatives pour récupérer mon argent ?

Bien cordialement

Par **janus2fr**, le **20/07/2014** à **19:15**

Bonjour,

Pas d'autre chose à faire pour le moment. Vous avez envoyé une mise en demeure en laissant au vendeur un certain délai pour s'exécuter sans quoi vous saisissez la juridiction compétente, c'est ce qu'il fallait faire.

Maintenant, il reste à attendre le délai que vous avez laissé et sans effet, saisir le juge de proximité.